

Informations service SPORTS & JEUNESSE

Service Sports : 04 94 84 32 40

Pôle ados : Inscriptions pour le pôle ados de Février **le vendredi 29 janvier** de 13h30 à 17h30.

Samedi 30 janvier : Sortie raquettes à Caille de 9h à 17 h. Tarif :5 euros.

Mercredi 3, jeudi 4 et vendredi 5 mars journées cinéma, escalade, golf. Tarifs selon le barème CAF.

Reprise des activités sportives pour les mineurs le **lundi 4 janvier** ainsi que la balade découverte adultes et reprise des autres activités adultes le **mercredi 20 janvier** si les conditions sanitaires le permettent.

SERVICE JEUNESSE : 09 67 65 32 40

Thème du centre de loisirs : "Les pays scandinaves".

Du lundi 22 février au vendredi 5 mars : Centre de loisirs des 5/12 ans

Permanence pour inscriptions : Bureau des sports et de la Jeunesse :

Inscription le **Mardi 26 janvier 8h30-12h** et **dans la limite des places disponibles, Mardi 26 janvier 13h30-18h**. Programme et feuilles d'inscriptions à télécharger sur le site à partir du **jeudi 21 janvier**.

DIAGNOSTIC NUMERIQUE

Dans le cadre d'un partenariat avec l'agglomération, nous vous informons du démarrage imminent d'une campagne de diagnostic numérique.

Tous les artisans de la commune vont donc recevoir, dans les jours à venir, une invitation à un diagnostic gratuit afin d'évaluer la maturité numérique de leur entreprise et établir un plan d'actions individualisé et adapté aux besoins de leur activité.

L'objectif est de permettre aux artisans de mieux intégrer le digital et de réussir leur transformation numérique.

Cette opération est limitée dans le temps (**fin au 31 mars 2021**).

Il est important d'y répondre en vue d'obtenir une restitution de la situation la plus précise possible et de connaître les attentes et les besoins des entreprises sur cette thématique en vue d'éventuelles actions à mettre en place.

Merci de ne pas jeter sur la voie publique.

Mott'à Mots



Bulletin municipal N° 73 –**Janvier** / **Février 2021**

ÉDITO

Chères Mottoises, chers Mottois,

Nous faisons toujours face en ce début d'année et pour un moment encore à la crise sanitaire et nous devons collectivement poursuivre nos efforts de protection les uns envers les autres. Ainsi depuis **le 12 janvier** le couvre-feu a été ramené à 18h et je vous invite bien sûr à le respecter scrupuleusement. Localement, nous adaptons au jour le jour et en fonction des informations qui se succèdent la gestion de nos services municipaux. Nous continuerons à le faire au regard de l'évolution de la pandémie.

Notre objectif prioritaire restera toujours celui d'accueillir les petits mottois dans nos écoles et le service des Raz Motte de la manière la plus sécurisée possible, en impliquant majoritairement nos agents dans ces missions.

La campagne de vaccination en Dracénie se met en place en priorité pour nos anciens et publics exposés et/ou à risque et la DPVA travaille avec les communes pour en faciliter l'organisation.

Nos commerces et entreprises doivent encore s'adapter pour résister à cette crise majeure et ils comptent naturellement sur la population pour les soutenir et les fréquenter. Vous trouverez ici les informations les concernant. Joint à ce bulletin je vous adresse une lettre et vous en souhaite bonne lecture.

Bonne année 2021.

Le Maire,
Valérie MARCY

APPLICATIONS UTILES :

je veille sur la motte pour obtenir une information rapide
mypredict pour être informés en temps réel en cas d'alerte météorologique



<https://ville-la-motte.com>



Ville de la Motte, Var

INFORMATIONS COMMUNALES

Urbanisme et cadre de vie :

Climatisation et pompes à chaleur : L'installation de climatisations est de plus en plus répandue. Toutefois elles nécessitent l'obtention préalable d'une autorisation d'urbanisme et doit veiller à être intégrée autant que faire se peut au paysage. L'installation en façade est à éviter. Néanmoins si cela n'est pas possible, il sera à privilégier l'installation du dispositif dans une partie non visible du domaine public : cours intérieures ou en retrait de la façade (fenêtre ou porte inutilisée, partie en renforcement, ...) et de le masquer par une grille ou des ventelles, ou enfin par la création d'un appendice bâti, suffisamment important et intégré pour qu'il n'apparaisse pas lui-même comme une verrue supplémentaire.

Murs de clôture : Dans un souci d'esthétique, il est rappelé que les murs et murets de clôture doivent être enduits des deux côtés. Nous rappelons que pour les édifications nouvelles de murs et murets de clôture, la conformité ne pourra pas être délivrée si ces derniers ne sont pas enduits. Pour tout renseignement complémentaire, le service urbanisme est à votre disposition : Tel standard Mairie : 04 94 50 44 55.

REPORT du recensement 2021 à 2022 : Suite au contexte sanitaire et après une large concertation, nous vous informons que le recensement 2021 est reporté en 2022 pour éviter les contacts avec la population toujours risqués dans ce contexte sanitaire lié au COVID-19.

Pôle Famille :

Rentrée scolaire septembre 2021 : À compter du Lundi 15 février 2021, INSCRIPTIONS pour les enfants entrant :

- ✓ en première année de maternelle,
- ✓ au CP
- ✓ et pour les nouveaux Mottois.

Dossiers à remplir sur place par les 2 parents munis des documents obligatoires :

Le livret de famille, le carnet de santé avec les vaccins de l'enfant à jour, deux justificatifs de domicile (dernière taxe d'habitation **et** facture EDF **ou** EAU de moins de 3 mois), un justificatif de droit de garde si nécessaire et un certificat de radiation éventuellement. **Au Pôle Famille de La Motte ouvert tous les jours de 8h30 à 12h30.** Plus de renseignements au 04 94 50 44 58.

ENEDIS

L'ÉLECTRICITÉ EN RÉSEAU

AVIS DE COUPURES DE COURANT POUR TRAVAUX

Jeudi 11 Février de 8 h 30 à 11 h 30

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de notre clientèle, nous réalisons des travaux sur le réseau électrique qui vous alimente qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Rappel : Notre personnel et nos prestataires travaillent sur le réseau électrique afin d'assurer la qualité et la continuité du service public de la distribution d'électricité.

Pour que ces travaux puissent être réalisés en toute sécurité, nous vous rappelons que si vous deviez utiliser un moyen de réalimentation (groupe électrogène, alternateur sur tracteur...), il est obligatoire d'ouvrir votre disjoncteur général ENEDIS (le positionner sur 0).

Quartiers ou lieux-dits :

1,219,60,174,220,274,1088, Chemin des bastides du Mitan

725 Chemin des Muyois / 3195 Route de Callas

287,523,216,510, chemin du Pin Fourca

1760 chemin de Fontcyrille

Domaine Saint Romain d'Esclans

2176 Route de Callas

Quartier Bastide du Mitan /Route de Bagnols / 4005 Route de Callas

2276 Chemin de Fontcyrille.

NOS COMMERCES S'ADAPTENT

La LIVRAISON et la VENTE À EMPORTER sont autorisées sans restriction d'horaire. Pour la vente à emporter munissez-vous de votre attestation de déplacement en cochant la 2^{ème} case. Pensez à l'attestation numérique, plus simple, plus rapide, écologique.

PROXI SUPER et Pétrin d'Auréli ouverts **NON STOP du Lundi au samedi de 6 h à 17 h 30. Le Dimanche de 7 h à 17 h30.** DRIVE et livraison à domicile. Commandes au 04 94 84 11 17.

Restaurants Mottois :

NOLA PIZZA : 04 94 70 25 93 - Reste OUVERT tous les jours.

L'Estaminet : 04 89 53 48 16 - 2 Grande Rue

L'Auberge des 2 Pins : Téléphone : 04 94 84 31 48 - 525 Route du Muy

Restaurant La Bohème, 23 Boulevard Bouis : 04 94 70 54 22

La boulangerie / Pâtisserie :

Le Fournil de la Motte: tous les jours **sauf le mercredi** de 7 h à 12 h 45
Livraisons possibles : 04 94 85 44 25.

LE MOT DE L'OPPOSITION

Nous sommes satisfaits de pouvoir nous exprimer sur le bulletin municipal le « Mott'à Mots ».

L'article L 2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, nous en donne la possibilité et c'est une bonne chose.

Jusqu'à présent nous ne pouvions communiquer et informer les administrés mottois qu'aux travers des bulletins de l'opposition et sur la page facebook de « La Motte A venir ».

Ce sont plus de 48% des votants qui nous ont fait confiance et nous les remercions.

L'année 2020 fût exceptionnelle à tous points de vue. La crise sanitaire que nous traversons est sans précédent. Tous nous sommes concernés par cette tragédie et il est impératif et primordial de respecter les gestes barrières ainsi que les consignes sanitaires. La transparence sur la gestion de notre commune passe inévitablement par la communication. Communications et dialogues sur tous les sujets et dans tous les domaines. L'application de la loi nous a permis d'intégrer plusieurs commissions municipales. Une seule celle des finances s'est réunie en 2020, nous veillerons à ce que toutes les autres soient réunies au cours de l'année 2021.

Bon nombre de villageois nous ont demandé, comment fonctionne le CCAS, mais aussi qui détermine la priorité sur certains travaux et quels sont les futurs projets de la commune et pourquoi le poste d'adjoint à l'urbanisme n'est pas pourvu.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos interrogations.

Nous vous tiendrons informés des réponses qui nous seront données.

Les cinq élus de l'opposition que nous sommes souhaitons à toutes les mottoises et tous les mottois une nouvelle année chargée d'espérance et de fraternité afin que 2021 soit l'année de l'espoir et de la fin de cette pandémie.

Contact : bernard.cigarini@laposte.net

INFO MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE

04 94 39 43 35 mediatheque.lamotte@dracenie.com

Mardi 9 février Adopte ton bibliothécaire numérique : de 14h à 17h -

Tout public - Sur inscription : RDV personnalisés d'1 h avec un médiateur numérique pour vous aider dans vos démarches en ligne.

Samedi 13 février à 10h - Tout public : Le mercredi ou le samedi on joue aux jeux vidéo : tournoi, jeu multijoueur, le jeu sous toutes ses formes.

Comment se faire vacciner :

1 Prendre rendez-vous :

- ✓ Consulter le site <https://www.sante.fr/>
- ✓ Appeler le numéro vert national : 0800 009 110
- ✓ **Pour les personnes vulnérables à haut risque consulter d'abord son médecin traitant.**

2 Le jour du rendez-vous :

- ✓ Se munir de sa carte d'identité ainsi que de sa carte vitale ou d'une attestation de droit.

3 Au centre de vaccination :

- ✓ Présenter ses documents d'identité et répondre à un bref questionnaire.
- ✓ Vérification du questionnaire par un médecin présent.
- ✓ Observation de précaution de 15 minutes après l'injection du vaccin.

4 Après la vaccination :

- ✓ Prise de rendez-vous pour la 2nde injection immédiatement
- ✓ Tout effet indésirable peut être signalé sur signalement.social-sante@gouv.fr ou auprès de votre médecin.

CENTRES DE VACCINATION :

- Centre Hospitalier de la DRACENIE DRAGUIGNAN : Avenue MONTFERRAT 83300 DRAGUIGNAN : 04 94 60 56 26 prendre rendez-vous en ligne.
- Centre de Vaccination – Complexe ST EXUPERY / GYMNASSE COUBERTIN-Place de la Paix 83300 DRAGUIGNAN : 04-83-08-30-85.

RAPPEL pour paraître dans ce document :

Merci de communiquer votre information avant le 15 de chaque mois à : service-communication@ville-la-motte.com